

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE  
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**

**Séance du 3 avril 2024**

L'an 2024, le 3 avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de l'Union, sous la présidence de Julien Dusart, 1<sup>er</sup> adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés :
29	23	<b>Pour 27</b> <b>Contre :</b> <b>Absentions : 2</b>

**Etaient présents :**

M. Julien DUSART, Mme. Anne GOZÉ (arrivée 18h45), M. Ahmed RAHEM, Mme. Corinne ANASSE, MM. Jean-Pierre FLORENT, Gérard RENARD, Mmes. Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, M. Ludwig LOTTEAU, Mme. Habiba BENNOUI, M. Denis GAUDON, Mme. Clorinda COSTANTINI, M. Michael CARLIER, Mme. Frédérique FONTAINE, M. Mathias SABOS, Mme. Mélanie Ego, MM. Thomas PIETTE, Jacques DOUILLIEZ, Mme. Elsa TONON, M. Marcel ANDOUCHE, Mmes. Dany SANIEZ, Delphine COINE, M. Alexandre DUFOSSET.

**Procuration(s) :**

Monsieur Laurent DEPAGNE à monsieur Julien DUSART  
Madame Rachida BENNAR à Gérard RENARD  
Madame Annick AUFFRET à madame Corinne ANASSE  
Madame Christine VITOUX à madame Habiba BENNOUI  
Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à madame Agnès LACOSTE  
Monsieur Pierre NISOL à monsieur Alexandre DUFOSSET  
Jusqu'au point 2 : madame Anne GOZE à monsieur Ahmed RAHEM

Date de la convocation
28 mars 2024

Date d'affichage
/ /

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire de séance** : Thomas Piette

/ /
et publication du
/ /

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Julien Dusart, 1<sup>er</sup> adjoint. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 03/04/2024.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>899 816,62</b>
- un excédent reporté de :	<b>5 640 397,81</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>6 540 214,43</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>21 732,66</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>1 431 274,89</b>

Soit un besoin de financement de :	<b>1 453 007,55</b>
------------------------------------	---------------------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>6 540 214,43</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>1 453 007,55</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>5 087 206,88</b>

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>21 732,66</b>
---	------------------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à AULNOY LEZ VALENCIENNES